SMAVAS :
50 Avenue de Pertison
51800 SAINTE-MENEHOULD
Email : smavas@smavas.fr
Tél : 06-32-41-72-59

Assistance technique :
Emmanuel GODIN
tél. : 03 26 69 28 19
tél. : 06 72 27 52 89
godin.emmanuel@marne.fr

Châlons-en-Champagne, le 27 septembre 2023

Compte rendu de la réunion de suivi de chantier
Du 25 septembre 2023

Objet de la réunion :

La réunion avait pour objet de vérifier la bonne conduite des opérations, de préciser l'évolution de l'entreprise et de recueillir les demandes et avis des propriétaires par rapport aux travaux réalisés.

Observations portées lors de la réunion :

L'entreprise et le maître d'ouvrage avaient prévenu de leur absence. Pour autant, l'entreprise avait fait état de son niveau d'avancement auprès du Chargé de mission:

- L'entreprise a parcouru et réalisé la plupart des opérations d'entretien. Il restait à réaliser le retrait des frênes morts en opérations supplémentaires en amont du pont traversant Les Charmontois. Ces frênes pourront être récupérés par l'entreprise.

- Au point n°80, l'abattage d'un vieux saule a été fait mais l'arbre a été laissé en l'état du fait de la présence d'un essaim d'abeille. L'entreprise est ré-intervenue pour retirer une partie du saule mais le houppier est resté dans le lit. L'entreprise et le technicien ont tenté de contacter un apiculteur. Suite à discussion avec un apiculteur le 27/09, il est conseillé de laisser l'arbre en l'état pour déplacer l'essaim au printemps. Il sera donc proposé de laisser la grume sur place jusqu'au printemps. Le houppier présent dans le lit pourra être retiré et évacué dès à présent.

- Des points 47 à 52, les opérations ont été réalisées mais le retrait et l'exportation des grumes et du bois a entrainé des dommages sur les portes de parc et la dégradation de barbelés. Le constat a été fait avec le propriétaire qui a bien voulu remettre les dégradations en l'état. De ce fait, il est demandé à l'entreprise de prendre les précautions nécessaires concernant la non dégradation et/ou remise en état des barbelés et des portes de parc lors de l'extraction des grumes. Certains impacts auraient pu être évités.

- Des points 1 à 17, la propriétaire-exploitante sur les deux berges, demande à ce que les rémanents soient exportés de sa parcelle car elle préfère éviter la contrainte du brulage et aucune zone naturelle ne sont présentes à proximité pour stocker le bois. Elle précise que le Gros peuplier mort, situé au point 10, pourra être abattu et récupéré par l'entreprise. Il restera donc à reprendre cette partie lors de la reprise des travaux.

- Enfin, suite au rapport fait à l'entreprise, il est convenu que les bois restant sur les parcelles et devant être récupérés par l'entreprise seront exportés et évacués entre le 08 et 14 octobre. Dans ce contexte, une réunion de suivi et de réception de chantier aura lieu après cette dernière étape.

Concernant la liste des personnes invitées depuis le début du chantier, il ressort que plusieurs erreurs d'adresse ont été relevées ou ne sont pas identifiées par les services postaux :

- L'adresse de M. TOLLITTE Jacky a été changée
- L'adresse de Mme. CHAUDRON MIDAVAINE Lucette est revenue comme non attribuée
- L'adresse de M. CHAUDRON Fernand est revenue comme non attribuée
- L'adresse de M. BERTIN Bernard est revenue comme non attribuée
    - Les recherches n'ont pas permis de retrouver les adresses exactes, mais la demande sera refaite aux mairies concernées.

Décisions prises pour la poursuite du chantier :

- L'entreprise interviendra entre le 08 et le 14 octobre pour retirer le bois pouvant être récupéré,
- Sous accord du maître d'ouvrage, le saule du point 80 sera laissé en l'état jusqu'au printemps, mais le houppier pourra être évacué,
- Les rémanents présents sur les parcelles des points 1 à 17 devront être évacués et le peuplier situé au point 10 en berge gauche, pourra être abattu et récupéré par l'entreprise.
- Concernant les points 47 à 52, le propriétaire a réparé les dégâts occasionnés (Point passage par porte de parc entre point 48 et 49 / Barbelés des points 50-51 / point passage par porte de parc entre les points 51 vers 52 / Barbelés du point 48) mais ne désire pas que l'entreprise réintervienne sur ses réparations. Du bois et des grumes étant encore présentes sur ses parcelles, (tas situé au point 57) et grumes de saules présentes à la porte de parc entre point 48-49, l'entreprise pourra les récupérer mais les précautions nécessaires devront être prises pour éviter de détériorer les réparations faites par le propriétaire, en particulier sur les portes de parc et sur les barbelés.
- A l'issue de la reprise du bois, une réunion de suivi et de réception de chantier sera programmée. La date retenue pour cette réunion sera le mercredi 18 octobre, à 14h au pont des Charmontois.

La réunion de suivi de chantier des travaux aura lieu :

Le Mercredi 18 octobre 2023, à 14h00

Sur la commune Les CHARMONTOIS, route D63, sur le pont de Lorraine

Les travaux d'entretien sont encadrés par le Syndicat Départemental d'Assistance à la Restauration et à l'Entretien des rivières dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

Tous les comptes rendus des réunions de chantier, les invitations aux prochaines réunions hebdomadaires de chantier avec lieu de rendez-vous sont consultables directement sur le site internet du SMAVAS : www.smavas.fr

Emmanuel GODIN
Chargé de mission milieux aquatiques
2 bis rue de Jessaint. CS 30454
51038 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
tél : 03 26 6928 19 . mobile 06 72 27 52 89
godin.emmanuel@marne.fr